

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le Six du mois de Juin à Vingt-heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN dûment convoqués par le Maire se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. PAILLAT Philippe pour la session ordinaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier reçu en mairie le 6 juin 2016, Madame CHARRIER Béatrice a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale et de membre du CCAS. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Vendée en sera informé. Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Stéphanie RABUSSEAU, suivant immédiatement sur la liste « S'unir pour l'avenir » dont faisait partie Madame CHARRIER Béatrice lors des dernières élections municipales, a été installée en qualité de Conseillère Municipale.

- **Adoption du procès-verbal de séance du 2 Mai 2016**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Mai est adopté à l'unanimité.

- **Délibérations**

- **Jury d'assise**

Les personnes tirées au sort devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du Département de la Vendée pour l'année 2017:

- GEFARD épouse RAINETEAU Irène domiciliée 12, résidence Arc-en-Ciel
- VION Charline domiciliée 10, rue des Rochettes
- GUILLEMET Stéphane domicilié 13, Purchain

- **Convention d'entretien chemin piétonnier RD 960bis**

Conclusion d'une convention avec le Département dans le cadre de l'aménagement du chemin piétonnier réalisé le long de la RD 960 bis. Cette convention a pour objet de définir la répartition des charges d'entretien entre les deux collectivités et d'autoriser la commune de Saint-Mesmin à entretenir l'aménagement sur le domaine public routier départemental.

- **Renouvellement programme « Musique et Danse »**

Le Conseil Municipal a décidé le renouvellement du Programme « Musique et Danse » pour la rentrée scolaire 2016/2017 désormais financé exclusivement par la municipalité.

- **Prêt travaux rue des Mauges**

Réalisation d'un emprunt de 170 000€ auprès de la banque postale dans le cadre des travaux rue des Mauges.

- **Garantie de prêt MSA**

- **Décisions modificatives**

Budget communal : Création de Dépenses et Recettes d'Investissement supplémentaires en opération d'ordre (décision modificative n° 4)

Budget assainissement : Diminution des dépenses imprévues et redistribution en dépenses d'investissement (décision modificative n°2)

Budget Lotissement la Prée : Création de Dépenses et Recettes de fonctionnement supplémentaires

➤ **Emplois saisonniers**

Accord du Conseil Municipal pour avoir recours à des emplois saisonniers

➤ **Modification règlement lotissement les Pommiers**

Modification de l'article 2.11 paragraphe e) concernant les clôtures.

A ce jour le règlement prévoit :

« A l'alignement et en limite séparative jusqu'au droit de la façade de construction :

Soit constituées d'un mur bahut enduit (enduit gratté) de 0m50 à 1.00m, couronné de tuiles ou d'un chaperon en enduit lissé, doublé ou non d'une haie végétale de 1.50 m maximum de hauteur,

Soit végétales, d'une hauteur maximale de 1.50m »

Le Conseil Municipal décide l'ajout des points suivants

« Soit d'une clôture en claustra bois-alu-plastique hauteur limitée à 1.60m

Soit d'une clôture de 0.50 m à 1.00m surmonté d'une clôture en claustra bois-alu-plastique hauteur limité à 1.60m ».

QUESTIONS DIVERSES

**Prochaine réunion de Conseil Municipal, le lundi 27 juin 2016 à 20 h 30
Fin de la réunion à 23h25.**